

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2021
A 18h00 – SAINT-ETIENNE-DU-GRES

L'an deux mille vingt et un,
le quatre février,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de Saint-Etienne du grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

EXCUSES : M. GARNIER Gérard

Monsieur MANGION Jean accueille les membres de l'assemblée à la Salle Pierre Emmanuel de la commune de Saint-Etienne-du-Grès.

Monsieur CHERUBINI Hervé énonce les procurations :

- De M. ALI OGLOU Grégory à M. BLANC Patrice ;
- De M. ARNOUX Jacques à MME. PELISSIER Aline ;
- De MME. BISCIONE Marion à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. BLANCARD Béatrice à MME. LICARI Pascale ;
- De M. GALLE Michel à M. CHERUBINI Hervé ;
- De M. MAURON Jean-Jacques à M. THOMAS Romain ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. CARRE Jean-Christophe ;

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GESLIN Laurent a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 03 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 03 décembre 2020 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

Décision n°140/2020 : Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit entre la CCVBA et l'Association Comité des fêtes de Mouriès – Décoration de Noël au sein du Bureau d'Information Touristique de Mouriès

Décision n°141/2020 : Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du lieu-dit La Bergerie en Maison de l'Amandier à Fontvieille - Lot n°5B « serrurerie »

Décision n°142/2020 : MAPA2020-12 renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et leurs branchements, chemin de l'isoard - commune de Maussane les Alpilles

Décision n°143/2020 : Curage du réseau pluvial sur les communes d'Aureille et d'Eygalières – Société S.A.S MAURIN

Décision n°144/2020 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour la parcelle BW 116 située ZA Les Grandes Terres n°2 sur la commune d'Eygalières

Décision n°145/2020 : Recherche de fuite sur le réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la commune de Saint-Rémy de Provence – Société AX'EAU – Devis DV045448

Décision n°146/2020 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « accompagnement d'une démarche de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) multi-usages » - Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP)

Décision n°147/2020 : Convention de partenariat entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la commune de Saint-Rémy de Provence concernant la prestation « Billetterie » par l'Office de Tourisme Intercommunal

Décision n°148/2020 : Mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de leurs branchements sur la commune de Maussane-les-Alpilles – Société ELLIPSE

Décision n°149/2020 : Renouvellement du réseau Alimentation en Eau Potable (AEP) et reprise de trois branchements pour particuliers sur la commune de Paradou – Société SAS BRONZO TP

Décision n°150/2020 : Fourniture et pose de menuiseries PVC à la station de pompage de Fontvieille – Société MOINE MENUISERIE – Devis N°12448

Décision n°151/2020 : Mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la conduite de refoulement/distribution du réseau AEP situé route départementale 33 sur la commune de Fontvieille – Société ARTELIA

Décision n°152/2020 : Marché de Maîtrise d'œuvre pour le chemisage ou remplacement de réseau d'assainissement sur les avenues Pasteur, Salengro, Daudet, sur les routes de Férigoulas, de l'Eglise Vieille, sur la rue Jaurès, sur le chemin des Grenadiers, des Poissonniers, Lot Mas Neuf, Les Calans, Jardins d'Eole, Castellet sur la Commune de Mouriès

Décision n°153/2020 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « accompagnement d'une démarche de réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) multi-usages » - Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP)

Décision n°154/2020 : Fourniture et pose de menuiseries PVC à la station de pompage de Fontvieille – Société MOINE MENUISERIE – Devis N°12448

Décision n°155/2020 : Contrat de suivi de progiciels – Société BERGER-LEVRAULT SA

Décision n°156/2020 : Convention entre la Commune de Fontvieille et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour la mise à disposition du service « Communication »

Décision n°157/2020 : MAPA2020-11 ASSURANCE « FLOTTE AUTOMOBILE » - attribution

Décision n°158/2020 : TRAVAUX DE « REFECTION DU PARKING DE LA LIBERATION » Lot 2 – réseaux d'assainissement et d'eau potable - Attribution

Décision n°159/2020 : Marché de Maîtrise d'œuvre pour le chemisage ou remplacement de réseau d'assainissement sur les avenues Pasteur, Salengro, Daudet, sur les routes de Férigoulas, de l'Eglise Vieille, sur la rue Jaurès, sur le chemin des Grenadiers, des poissonniers, Lot Mas Neuf, Les Calans, jardins d'Eole, Castellet sur la Commune de Mouriès

Décision n°160/2020 : Attribution de la consultation sur devis en vue de la capture et du transport des animaux errants vers les sites de fourrière trouvés sur la voie publique sur le Territoire de la Communauté de Communes Vallée des Baux – Alpilles lot n°1 et lot n°2

Décision n°161/2020 : Avenant n°1 au lot n°1 du marché MAPA2019-11 Missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de création et réhabilitation d'ouvrages d'assainissement collectif sur la Commune d'Eygalières

Décision n°01/2021 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement de l'avenue Durand Maillane

Décision n°02/2021 : MAPA2020-07 mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'implantation d'un quai de transfert des ordures ménagères et de la collecte sélective et d'un centre technique

Décision n°03/2021 : Campagne de surveillance/analyses pour l'année 2021 des stations d'épuration d'Eygalières, Fontvieille, Mouriès, Saint-Etienne du Grès et Saint-Rémy de Provence – Société CERECO SAS – Devis n°d/jm/20.0721

Décision n°04/2021 : Convention de partenariat entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, le groupe de Recherche en Agriculture Biologique et la Chambre de l'Agriculture des Bouches-du-Rhône concernant le projet « ELZEARD »

Décision n°05/2021 : Acquisition de la parcelle cadastrée section B n°2766 (a) sur la commune de Saint-Etienne du grès en vue de l'élargissement de la voie intercommunale Chemin du pont Carlin

Décision n°06/2021 : Contrat de nettoyage des aires de lavage et entretien des récupérateurs d'eaux pluviales sur les déchèteries de Maussane, Saint-Etienne du grès et Saint-Rémy de Provence – Société ORTEC ENVIRONNEMENT

Décision n°07/2021 : Création d'accès au Lot n°2 de la Zone d'Activités La Massane 4 à Saint-Rémy de Provence – Société S.M.T.L – Devis n°164-11-20

Décision n°08/2021 : Etat des remboursements de frais pour la mise à disposition du personnel pour l'année 2020

4. DELIBERATION N°01/2021 : APPROBATION DES CONDITIONS DE RETRAIT DE LA CCVBA DU SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX (SMVVB) POUR LA COMPETENCE GEMAPI

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l'absence de répartition des biens, droits et obligations entre le SMVVB et la CCVBA dans le cadre du retrait de la Communauté de communes de ce syndicat pour la compétence Gemapi ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5. DELIBERATION N°02/2021 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CCVBA EN VUE D'AGIR EN JUSTICE – DEFENSE DES INTERETS DE LA REGIE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA SUITE AU DEPOT D'UNE REQUETE

Le conseil communautaire délibère :

- **Autorise** Monsieur le Président à ester en justice et/ou défendre les intérêts de la Régie Assainissement de la CCVBA dans le cadre de l'affaire décrite ci-dessus ;
- **Prend acte** que l'avocat en charge de défendre les intérêts de la Régie Assainissement de la CCVBA est désigné par son assureur au titre du contrat « Responsabilité Civile » auquel elle a souscrit.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6. DELIBERATION N°03/2021 : DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT DE LA CCVBA – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°56/2020 EN DATE DU 09 JUILLET 2020

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** que Monsieur le Président est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision relative aux domaines exposés ci-dessus, en sus de celles qu'il peut prendre en vertu de la délibération n°56/2020 en date du 09 juillet 2020 ;
- **Modifie** la délibération n°56/2020 en date du 09 juillet 2020 à cet effet ;
- **Autorise** Monsieur le Président à recourir à l'assistance et au choix d'un avocat pour les domaines exposés ci-dessus, sous réserve de l'inscription au budget des crédits nécessaires au règlement d'honoraires et de frais de justice en l'absence de prise en charge par l'assureur de la CCVBA ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délégation de pouvoir.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7. DELIBERATION N°04/2021 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** du présent rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles par un vote. Ledit rapport est joint à la présente délibération.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

8. DELIBERATION N°05/2021 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (2021) - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2021 et de son annexe jointe à la présente délibération, concernant l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021 concernant l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

9. DELIBERATION N°06/2021 : ETALEMENT DE CHARGES LIEES A LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 - ANNEE 2020

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** d'appliquer la procédure d'étalement de charges sur une durée de 5 ans et d'opérer le traitement comptable et budgétaire énoncé au sein de la circulaire NOR : TER2020217C ;
- **Approuve** le récapitulatif joint à la présente délibération mentionnant l'ensemble des dépenses 2020 qui feront l'objet d'un étalement comptable sur 5 ans ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer cet état et l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en oeuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

10. DELIBERATION N°07/2021 : APPROBATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE QUARTIER DE LA GALINE A SAINT-REMY-DE-PROVENCE ET ACCEPTATION DES OFFRES DE CONCOURS DEPOSEES PAR LES ADMINISTRES PROPRIETAIRES INTERESSES.

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable, quartier de la Galine à Saint-Rémy-de-Provence et précise que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget ;
- **Décide** d'accepter les offres de concours déposés par les administrés propriétaires pour la réalisation de travaux d'extension du réseau potable, quartier de la Galine à Saint-Rémy-de-Provence, dans les conditions financières ci-dessus exposées ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer une convention d'offre de concours avec chaque administré

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

11. DELIBERATION N°08/2021 : MODIFICATION DE LA GRILLE SALARIALE – REGIE DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la revalorisation de la grille salariale de la régie de l’eau et de l’assainissement selon l’annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, l’ensemble des actes à intervenir à cet effet ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annexes « Régie – service eau CCVBA » et « Régie – service assainissement CCVBA » au chapitre 012.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

12. DELIBERATION N°09/2021 : MISE A JOUR DES AUTORISATIONS SPECIALES D’ABSENCES (DECES-CONGE DU PROCHE AIDANT)

Le conseil communautaire délibère :

- **Modifie** les autorisations spéciales d’absences pour les agents communautaires ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

13. DELIBERATION N°10/2021 : MISE A JOUR DU MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE L’INDEMNITE FORFAITAIRE DE DEPLACEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **Revalorise** le montant maximum annuel de l’indemnité forfaitaire de déplacement à 615 euros ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes, au chapitre 011, articles 6251 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

14. DELIBERATION N°11/2021 : CREATION D’UN POSTE NON PERMANENT – CONTRAT DE PROJET CATEGORIE A OU B – ARTICLE 3 II – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – PLAN DE RELANCE – PETITES VILLES DE DEMAIN

Le conseil communautaire délibère :

- **Crée** un emploi non permanent dans le grade d’attaché ou de rédacteur territorial – catégorie A ou B filière administrative – de Manager du commerce pour une durée prévisible de 2 ans.
- **Sollicite** l’aide financière de la Banque des Territoires dans le cadre de son plan de relance du commerce de proximité pour les petites villes de demain, et plus précisément le cofinancement d’un poste de manager du commerce, dont les missions sont précisées dans la fiche de poste annexée à la présente délibération
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la CCVBA au chapitre 012- article 64111 et suivants – fonction 812
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence
- **Autorise** le Président à signer en tant que personne responsable l’ensemble des pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

15. DELIBERATION N°12/2021 : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT – CONTRAT DE PROJET CATEGORIE A OU B – ARTICLE 3 II – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - PLAN DE RELANCE - PEPINIERE- INCUBATEUR LA BERGERIE – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le conseil communautaire délibère :

- **Crée** un emploi non permanent dans le grade d'attaché ou de rédacteur territorial – catégorie A ou B filière administrative – d'animateur (trice) de la Bergerie pour une durée prévisible d'un an renouvelable.
- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat dans le cadre de France relance, et plus précisément le financement d'un poste d'animateur(trice) de la pépinière - incubateur La Bergerie, dont les missions sont précisées dans la fiche de poste annexée à la présente délibération
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la CCVBA au chapitre 012- article 64111 et suivants – fonction 812
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence
- **Autorise** le Président à signer en tant que personne responsable l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

16. DELIBERATION N°13/2021 : RECRUTEMENT D'AGENTS DE DROIT PRIVE POUR LES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES ET SAISONNIERS D'ACTIVITE ET LES REMPLACEMENTS

Le conseil communautaire délibère :

- **Autorise** les recrutements en contrat à durée déterminée sur des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité pour les besoins des régies intercommunales Eau, Assainissement et tourisme
- **Charge** Monsieur le Président de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des régies assainissement -eau - tourisme au chapitre 012 - article 6411 et suivants ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

17. DELIBERATION N°14/2021 : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES – AGENTS DE DROIT PUBLIC

Le conseil communautaire délibère :

- **Crée** un poste permanent d'adjoint administratif contractuel territorial, un poste permanent d'adjoint administratif, un poste permanent de rédacteur territorial, un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, un poste d'ingénieur territorial, deux postes d'agents de maîtrise principaux territoriaux ;
- **Supprime** un poste permanent d'adjoint administratif principal 2ème classe territorial, deux postes permanent d'attachés contractuel territoriaux, un poste permanent de technicien contractuel territorial, un poste permanent de technicien contractuel principal 2ème classe territorial, un poste permanent de technicien principal 1ère classe contractuel territorial, un poste permanent d'ingénieur principal territorial ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la communauté de communes au chapitre 012, articles 6411 et suivants ;
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

18. DELIBERATION N°15/2021 : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES – AGENTS DE DROIT PRIVE

Le conseil communautaire délibère :

- **Crée** un emploi contractuel de droit privé à temps complet en contrat à durée indéterminée sur la régie intercommunale de l'assainissement, un emploi contractuel de droit privé à temps complet en contrat à durée indéterminée sur la régie intercommunale du tourisme, et deux emplois contractuel de droit privé à temps complet en contrat à durée indéterminée sur la régie intercommunale de l'eau ;
- **Supprime** deux postes de contractuels de droit privé en contrat à durée déterminée sur la régie intercommunale de tourisme et un poste de contractuel de droit privé à temps complet sur la régie intercommunale de l'assainissement.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe "Régie - service assainissement CCVBA – service tourisme CVVBA" au chapitre 012, articles 6411 et suivants ;
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

19. DELIBERATION N°16/2021 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CREATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable ou son représentant, à signer la convention et ses éventuels avenants.
- **Autorise** le représentant du coordonnateur, le SMED13 à lancer et signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes ;
- **Précise** que la dépense sera imputée aux chapitres et articles correspondants du budget communautaire.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

20. DELIBERATION N°17/2021 : AVENANT DE PROLONGATION – FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DES ALPILLES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION EXCEPTIONNELLE ET TEMPORAIRE DE COMPETENCE EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES DE LA REGION SUD-PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR – CRISE COVID-19

Le conseil communautaire délibère :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit Avenant et tout document relatif à ce dossier ;

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

21. DELIBERATION N°18/2021 : DIAGNOSTIC FLASH POST COVID 19 ET PLAN D' ACTIONS POUR LE COMMERCE – PLAN DE RELANCE – PETITES VILLES DE DEMAIN

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la conduite d'une étude destinée à l'appréciation objective des impacts de la crise sur l'appareil commercial des territoires Petites villes de demain.
- **Sollicite** l'aide financière de la Banque des Territoires dans le cadre de son plan de relance du commerce de proximité pour les petites villes de demain, et plus précisément le financement de l'étude par le dispositif « Ingénierie – Impact de la crise sur l'appareil commerciale des territoires (shop'In) »
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

22. DELIBERATION N°19/2021 : OFFRE NUMERIQUE DEDIEE AU COMMERCE ET A L'ATTRACTIVITE – PLAN DE RELANCE – PETITES VILLES DE DEMAIN

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la conduite d'une étude destinée à déterminer l'offre numérique appropriée pour le commerce et l'attractivité du territoire, ainsi que la mise en œuvre d'une solution numérique dédiée.
- **Sollicite** l'aide financière de la Banque des Territoires dans le cadre de son plan de relance du commerce de proximité pour les petites villes de demain, et plus précisément d'une part le financement de l'étude par le dispositif Ingénierie numérique pour le commerce, et d'autre part le cofinancement de la solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

23. DELIBERATION N°20/2021 : AVIS SUR UNE DEMANDE DE DEROGATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES.

Le conseil communautaire délibère :

- **Donne** un avis favorable à la demande de dérogation d'ouverture dominicale des commerces situés sur les dix Communes de la Communauté de communes Vallée des Baux- Alpilles pour tous les dimanches de février 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à donner un avis favorable si une nouvelle concertation était engagée pour le mois de mars 2021.
- **Autorise** Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux services de l'Etat.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

24. DELIBERATION N°21/2021 : MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA PEPINIERE-INCUBATEUR LA BERGERIE

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** que le service public administratif La Bergerie sera géré en régie directe simple ;
- **Approuve** le règlement intérieur de la Bergerie, le modèle-type de Convention d'occupation temporaire du domaine public et d'accompagnement, ainsi que l'Avenant à la convention d'occupation temporaire et d'accompagnement ;
- **Autorise** Monsieur le Président à attribuer les bureaux et les espaces de travail, après analyse et avis de la Commission Economie ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce dossier ;

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

25. DELIBERATION N°22/2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PACA AU TITRE DE LA MESURE « MOYENS DE COLLECTE » – COLLECTE EN PORTE A PORTE POUR LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET LE TRI

Le conseil communautaire délibère :

- **Sollicite** l'aide financière de la Région Sud PACA au titre de la mesure « Moyens de collecte » pour le financement de la mise en place du nouveau mode de collecte en porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et le tri (phase 2 et 3), tel que précisé ci-dessus ; Le coût global de l'opération pour les phases 2 et 3 est estimé à 805 324 € HT et financé par :
 - Aide sollicitée après de la Région Sud PACA au titre de la mesure « Moyens de collecte » : 150 000 € soit à hauteur de 18,63 % du coût Hors Taxes du dispositif ;
 - Aide de l'Etat (DSIL 2020) : 90 780 € soit 11,27% du coût Hors Taxes du dispositif.
 - Autofinancement Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles : 564 544 € soit 70,10% du coût Hors Taxes du dispositif.
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

26. DELIBERATION N°23/2021 : PROGRAMME EUROPEEN LIFE IP SMART WASTE- LIFE 16IPE FR005
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PACA – ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE
EN PLACE DE COLONNES ENTERREES OU SEMI-ENTERREES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place de colonnes enterrées ou semi-enterrées sur le territoire communautaire ;
- **Sollicite** l'aide financière de l'Europe et de la Région Sud PACA dans le cadre du programme LIFE SMART WASTE pour le financement de cette étude ; son coût global étant estimé à 40 000 € TTC et serait financé par :
 - Programme LIFE SMART WASTE (aide sollicitée auprès de l'Europe et de la Région Sud PACA) : 28 000 € (Europe : 4 000 €, Région Sud PACA : 24 000 €) soit à hauteur de 70 % du coût TTC de l'étude ;
 - Autofinancement Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles : 12 000 € soit 30% du coût TTC de l'étude.
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

27. DELIBERATION N°24/2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRESTATION AVEC LA
MEDIATION DE L'EAU

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat et de prestation de services conclue entre la Médiation de l'eau et la Communauté de communes Vallée des Baux- Alpilles, tels que précisés dans l'annexe jointe à la présente délibération
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer la convention ainsi que toutes les pièces consécutives à son exécution,
- **Précise** que la dépense sera imputée aux chapitres et articles correspondants du budget communautaire.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La séance est levée à 19h52.

Le Président



Hervé CHERUBINI